

Montréal, le 19 janvier 2023

Par courriel et par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Adina Georgescu
MILLER THOMSON sencrl
1000, rue De La Gauchetière Ouest
Bureau 3700
Montréal (Québec) H3B 4W5

**OBJET : Demande pour obtenir l'autorisation de procéder à des investissements pour la reconfiguration du réseau gazier de Gazifère Inc. sur le boulevard St-Joseph
Dossier Régie : R-4218-2022**

Chère consœur,

Veillez trouver ci-joint l'avis aux personnes intéressées qui sera diffusé sur notre site internet dans le cadre du dossier mentionné en titre.

Nous vous demandons de voir à ce que Gazifère le publie également sur son site internet dans les meilleurs délais et nous confirmer telle publication.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p. j.

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande d'autorisation de procéder à des investissements pour la reconfiguration du réseau gazier de Gazifère inc. sur le boulevard St-Joseph (Dossier R-4218-2022)

Objet de la demande

Gazifère Inc. (**Gazifère**) a déposé, le 21 décembre 2022, une demande à la Régie de l'énergie (la **Régie**) afin d'obtenir l'autorisation de réaliser un projet de relocalisation de deux conduites installées sous le boulevard St-Joseph (le **Projet**). Des travaux de réfection de la Ville de Gatineau (la **Ville**) occasionneront un dégagement et un recouvrement non conformes aux normes applicables. En conséquence, Gazifère propose d'installer une conduite de haute pression de 740 mètres sur une rue parallèle au boulevard St-Joseph, ainsi qu'une nouvelle conduite de pression intermédiaire de 700 mètres sous le boulevard St-Joseph. Le coût total du Projet est estimé à 3,7 M\$, dont 1,3 M\$ sera assumé par la Ville.

La demande est soumise en vertu de l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la **Loi**), ainsi qu'en vertu de l'article 1 du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* (le **Règlement**).

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande par voie de consultation et ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au dossier.

Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires à la Régie, avec copie au Distributeur, **au plus tard le 9 février 2023 à 12 h**. Gazifère pourra répondre à ces commentaires, **au plus tard le 16 février 2023 à 12 h**.

Les commentaires doivent préciser l'identité et les coordonnées de leur auteur et être accompagnés d'une description de la nature de son intérêt et de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie.

La demande, les documents afférents, la Loi, le *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* et le *Règlement* sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
Place Victoria
800, rue du Square-Victoria, 41^e étage, bureau 4125, C.P. 001
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 